



## ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ [www.aglouvain.be](http://www.aglouvain.be)

### Procès verbal de la Commission électorale du 6 février 2018

#### Personnes présentes :

Pour le vice-recteur: Florence Vanderstichelen

Pour les membres du personnel: Edouard Cuvelier, Geoffrey Willems

Pour l'administration des affaires étudiantes :Isabelle Groessens

Pour la représentation des étudiants: Hugues Annoye, Marie Charue, Tanguy Massin

#### Ordre du jour

1. Approbation du PV
2. Approbation de l'agenda complet
3. Dernière modifications du règlement
4. Désignation des médiateurs, auditeurs
5. Divers

---

#### 1. Approbation du PV

#### 2. Approbation de l'agenda complet

- Dépouillement le vendredi 30 mars 2018
- Validation définitive le 20 avril 2018
- Fin des travaux de la commission le 14 septembre 2018

#### 3. Passage en revue du règlement article par article

- **Art. 10, al. 2:** « pendant une période de 32 heures ». On dépouillera le jeudi matin, et non le jeudi soir.
- **Art. 17** renvoie à l'art. 48 : à défaut de candidat, le siège est laissé vacant. Dans ce cas-là il peut y avoir cooptation par le Conseil (étudiants élus par le site) par après. Il serait préférable de préciser qu'on « procède « par cooptation comme précisé à l'art. 49 », au lieu du renvoi.
- **Art. 15** et **art. 17:** il faudrait supprimer la dernière phrase de l'art. 17 car elle fait double emploi.
- **Art. 27:** dans les tirets, les alternatives au mécanisme de la tirette. Le mot paragraphe doit être remplacé par le mot « *alinéa* ».
- **Art. 28:** Le changement de sexe civile en ce qui concerne le mécanisme de la tirette: il faudrait que l'UCL ait une politique globale.
- **Art. 32:** Combien de candidats peut-on aligner sur une liste ? Dans la détermination des crédits à attribuer à chaque liste.
- **Art. 37:** Le nombre du bulletin de votes. Suggestion de modifier par « un bulletin

- supplémentaire ».
- **Art. 44:** Au plus tard une heure après
  - **Art. 48, al. 11:** Dans la suppléance: rajouter « au sein du conseil universitaire, et au sein du collège facultaire, *respectivement* »
  - **Art. 55 :** Supprimer : « *La décision est sans appel* », on peut faire une interprétation *a contrario* comme quoi les autres décisions sont susceptibles de recours.
  - **Art. 26:** La commission est dissoute dans les 20 jours qui suivent la publication des résultats.

#### Discussion :

Une volonté au sein de la comelec est d'apaiser les tensions, que le rôle de médiation ait toute sa place. Mais que cela n'empêche que d'avoir une figure symbolique que l'on peut approcher, comme J. Godeau, Jean-Michel de Yong, M. Servais, ou M. Renders, pour les galvaniser.

Réflexions : Plus d'espaces publics de débats ?

#### 4. Election d'un auditeur: Edouard Cuvelier

#### 5. Divers

Prochaines réunions:

Jeudi 22 février à 14h30

Jeudi 8 mars à 11h

Mardi 20 mars à 13h + Inviter les têtes de liste

Jeudi 29 mars à 16h

Vendredi 30 mars à 8h: Dépouillement

→ Porteurs de clés : Isabelle, Véronique, Florence, Tanguy, Marie, Françoise : les prévenir